



Landudal

Naturelle, Sportive et Culturelle

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation : 15/11/2021

Conseiller en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Membres présents : Mesdames Régine NIGER-BOUSSARD, Marieke CORRE, Valérie DEUIL, Danielle PERENNOU, Sylvie TREGUIER ; Messieurs Philippe CHARPENTIER, Aurélien GUILLOU, Mikaël HELAOUET, Aurélien QUEAU, Didier LE BERRE, Jean L'HARIDON, Raymond MESSAGER et Julien ORAND.

Membres absents :

Membres absents excusés : Madame Carine PEYRICHON

Procurations : Madame Carine PEYRICHON a donné procuration à Madame Marieke CORRE

- **Nomination d'un secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT)** : Aurélien Quéau

Lecture et approbation du compte-rendu du 27/09/2021.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021.

2021-53 Extension de l'école : choix des entreprises suite à la relance des lots infructueux

Monsieur le Maire fait part du lancement le 21 septembre dernier de la consultation relative à l'extension de l'école pour la relance des lots 5, 6, 11 et 12 suite à une consultation infructueuse ; procédure passée selon les modalités de la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des critères d'attribution, à savoir :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon les critères suivants pondérés :

-Valeur technique de l'offre : 30%

-Coût des prestations : 70%

La proposition de variante n'est pas autorisée.

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

Le maître d'œuvre AUABT présente le rapport d'analyse d'appels d'offres transmis par l'économiste.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de retenir les entreprises ci-dessous, considérées comme les plus avantageuses selon les critères énoncés précédemment :

- **Pour le lot 5 – Menuiseries extérieures/verrière/serrurrie** : MIROITERIE 4M – Z I de Kerivin 29600 Saint Martin des Champs- pour un montant de 59 914 € HT

- Pour le lot 6 – Menuiseries intérieures : SEBACO- 3 route de Kerourvois 29500 Ergué Gabéric- pour un montant de 20 056.38 € HT + 187.53 € HT = 20 243.91€ HT

- Pour le lot 11 – Electricité/courants forts/courants faibles : EDC – 222 La Grande Halte 29940 La Forêt-Fouesnant- pour un montant de 18 962.62 € HT

- Pour le lot 12 – Chauffage bois/plomberie/sanitaire/VMC : AQUATHIS – ZA de Lumunoc'h 29510 Bric de l'Odet- pour un montant de 98 977.68 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Suit l'avis de l'économiste ayant rédigé le rapport d'analyse d'appels d'offres et attribue les marchés aux entreprises pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés et éventuels avenants

Divers

- Lancement des illuminations de Noël dimanche 5 décembre à 18h avec différentes manifestations des associations les vendredis, samedis et dimanches de décembre
- Date de prochain conseil municipal : 6 décembre 2021 à 20h à la mairie
- Date de la prochaine commission générale des finances : mardi 11 janvier 2021
- Vœux de la municipalité : samedi 15 janvier à 18h30 à la salle l'Atelier
- Choix de l'auto-laveuse pour la salle l'Atelier

HEURE DE FIN DE SEANCE : 21h15

Le Maire,
Raymond MESSAGER

